

| COMPÉTENCE |

# COLLÈGES



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

















La collection de 7 ouvrages édités par le Conseil départemental illustre les 7 principales compétences du Département du Var.

Retrouvez aussi les compétences départementales en vidéo sur la chaîne VouTube du Département du Var.



# COMPÉTENCE COMPÉTENCE COMPÉTENCE COLLEGES



#### **REPÈRES**

Contexte et enjeux p. 5

Les collèges en chiffres

Organisation du Département p. 10



#### **COLLÈGES ET GYMNASES**



Proximité et qualité p. 15

Équipement et mobilier p. 28

#### **AGENTS ET FONCTIONNEMENT**

Personnel p. 37

Restauration scolaire

Dotation et subvention de fonctionnement

Ouverture des collèges, hors temps scolaire p. 55

Transport des élèves handicapés p. 56



#### ACCOMPAGNEMENTS ÉDUCATIFS ET JEUNESSE DÉPARTEMENTAUX



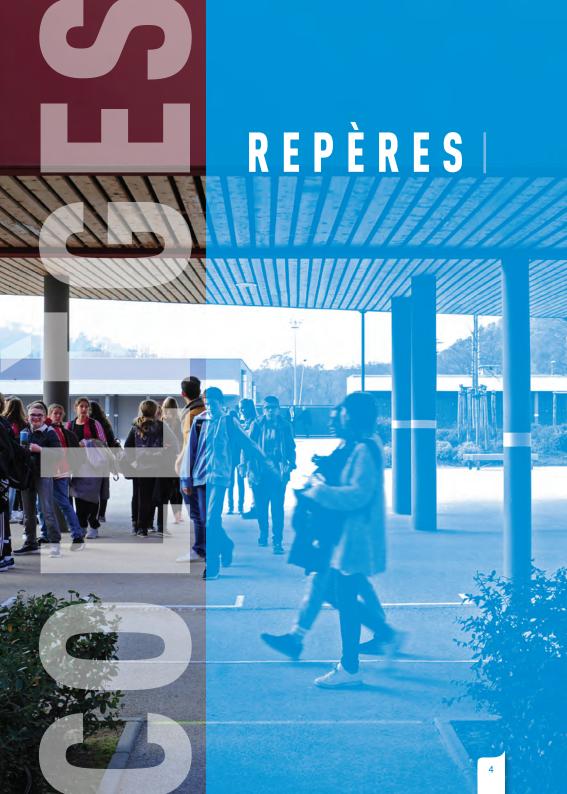
Projets éducatifs spécifiques

p. 59

Actions jeunesse

p. 65

Bourse départementale p. 71



# La compétence collèges, c'est le Département!

# Les lois de décentralisation dites "Lois Deferre" de 1982 et 1983 ont réparti les compétences en matière d'enseignement public :



- les Communes gèrent les écoles primaires,
- les Départements, les collèges,
- · les Régions, les lycées,
- et l'État, l'enseignement supérieur.

Les Départements assurent ainsi la construction, l'aménagement, l'entretien et le financement du fonctionnement des collèges. Ils assument également l'équipement, qu'il soit mobilier ou informatique, mais aussi des infrastructures sportives.

L'intervention départementale est étendue aux établissements privés sous contrat avec l'État en 1985.

En 2004, la loi du 13 août relative aux libertés et responsabilités locales renforce les compétences des Départements en la matière. Elle leur confie la responsabilité de l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des bâtiments des collèges. Les Conseils départementaux définissent également la carte scolaire, c'est-à-dire qu'ils précisent dans quel collège public doivent être scolarisés les élèves qui habitent dans telle zone du département.

Depuis 2007, ils sont aussi chargés du recrutement et de la gestion des personnels techniques et de service (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement - ATTEE) qui exercent leurs missions dans les collèges.

## Une autonomie affirmée



es collèges sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ils sont chargés de mettre en œuvre le service public de l'enseignement, qui est un service public d'État, au bénéfice des élèves du second degré, de la sixième à la troisième.

Comme tous les établissements publics, les EPLE ont une personnalité morale et disposent d'une autonomie administrative et financière conférée par le décret du 30 août 1985. Les collèges donc sont financièrement

autonomes. Le Département a la charge de la rémunération des personnels techniques et de service (ATTEE) placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et verse une subvention de fonctionnement pour les collèges. L'État assure la rémunération du personnel autre que ATTEE et certaines dépenses pédagogiques. Les collèges ont leur propre budget, voté par le conseil d'administration et contrôlé par le Département, l'académie et le préfet. Le chef d'établissement est responsable de l'exécution du budget.

Les collèges disposent également d'une autonomie pédagogique et éducative : organisation de l'établissement en classes et répartition des élèves, emploi des dotations en heures d'enseignement, organisation du temps scolaire, préparation de l'orientation des élèves, ouverture de l'établissement sur son environnement social, culturel, économique, choix de sujets d'études spécifiques à l'établissement, en particulier pour compléter ceux qui figurent aux programmes nationaux...

Cette autonomie garantit l'efficacité pour décliner, au niveau local, les orientations nationales.

## La politique du Département

es jeunes sont l'un des publics privilégiés du Département du Var. Soucieux d'accueillir les collégiens varois dans les meilleures conditions, le Département du Var poursuit sa politique d'investissement pour favoriser la réussite scolaire dans un environnement durable et une technologie numérique.

Afin d'adapter ses collèges aux problématiques des territoires, le Départe-

ment du Var a conduit en 2010 une étude prospective sur l'évolution des effectifs scolaires pour les années 2010 à 2020, relancée pour la période 2019-2029. Cette étude territorialisée a permis de programmer, d'une part, la construction et l'extension de certains collèges et d'adapter d'autre part, la répartition des élèves en fonction des évolutions démographiques. Cette

étude est mise à jour chaque année et permet au Département d'accueillir les jeunes Varois dans des conditions d'enseignement optimales. De plus, qu'il s'agisse de mettre à niveau le patrimoine existant ou de construire et d'agrandir les bâtiments scolaires, il privilégie la qualité environnementale.

Le développement des énergies renouvelables, le schéma de performance énergétique, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont autant de chantiers en cours.

Les chiffres

privés

collèges publics, soit un collège pour deux communes et 14 collèges

49 000 11

dans les collèges publics et privés

2 internats

591 élèves / collège public

## Restauration

68 cuisines intégrées



33 000 demi-pensionnaires, soit 3/4 des collégiens 4 millions de repas servis par an

**4€** sur **7€** (prix de revient du repas) sont pris en charge par le Département.

## 45,35 millions d'€

dépensés en moyenne chaque année par le Département (dotations de fonctionnement pour chaque établissement, travaux, équipement numérique, restauration scolaire, actions éducatives, entretien et maintenance courante des établissements...)

Plus de 14 000 ordinateurs dont une vingtaine de chariots d'ordinateurs portables
Un parc de + de 3 000 tablettes

900 agents en charge de l'accueil, l'entretien, la restauration dans les collèges

**59 collèges** disposent d'un débit supérieur ou égal à 30 Mb/s

30

gymnases construits depuis 2000

+7 nouveaux dans les 6 ans à venir

3,7 millions d'€ / an

pour le transport de 844 élèves et étudiants handicapés



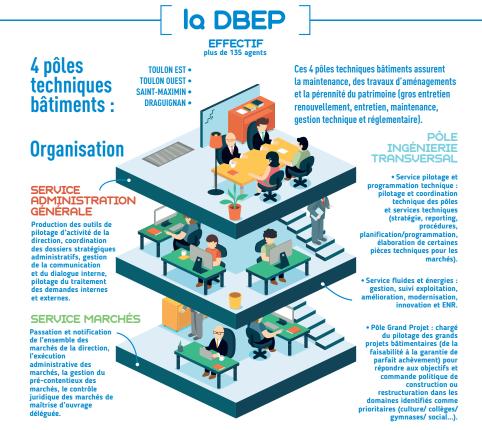


# 2 directions gèrent les

D'un côté, la **D**irection des **B**âtiments et **É**quipements **P**ublics (DBEP) gère la construction, la maintenance et l'entretien des bâtiments.

#### Missions

- Construction et restructuration lourde des bâtiments et collèges.
- Entretien, gestion technique et exploitation du patrimoine immobilier départemental : 71 collèges et près de 200 bâtiments.



## collèges

De l'autre, la **D**irection des **C**ollèges (DC) fait le relais entre la pédagogie et la vie du collège.

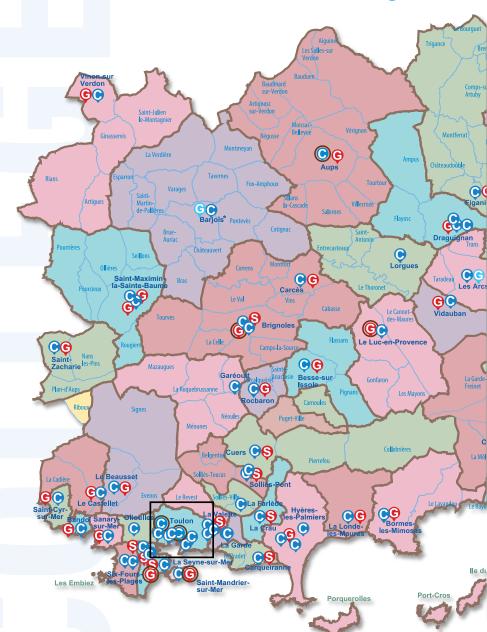
#### Missions

- Offrir les meilleures conditions pour travailler dans des collèges modernes.
- Améliorer la vie dans les collèges.
- Développer une restauration de qualité.





# Carte / Les collèges



## et gymnases du Var











GYMNASE / SALLE DE SPORTS





**GYMNASE EN COURS** 





**COLLÈGE EN RESTRUCTURATION** / EN ÉTUDE





**GYMNASE EN RESTRUCTURATION** / EN ÉTUDE

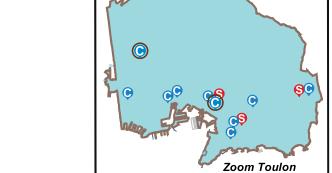


PÉRIMÈTRE DES VILLES

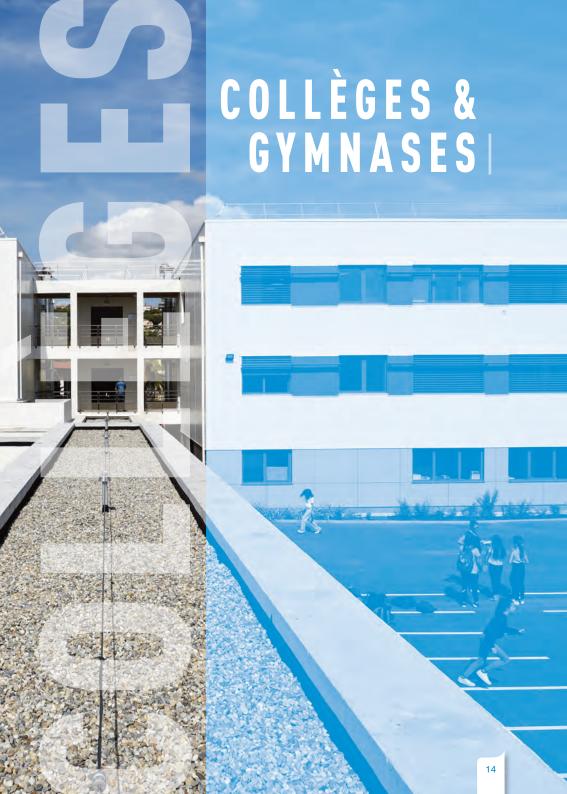


PÉRIMÈTRE DE RECRUTEMENT **DES COLLÈGES** 

Construction d'une salle de sports provisoire transformée en auditorium, une fois le gymnase construit







## Proximité et qualité

e Département fait le choix de la proximité en réalisant des collèges à l'échelle des bassins de vie pour offrir des infrastructures proches des habitants. Il construit des établissements à taille humaine pour recevoir les collégiens dans un environnement de travail agréable. Ces travaux de construction ou de rénovation, le Département les mène en choisissant la qualité architecturale et environnementale.

# Comment choisit-on le lieu d'implantation d'un collège?

Pour connaître l'évolution du nombre de collégiens pour les 2 ou 3 années à venir, l'Éducation nationale réalise des études à court terme qui donnent une tendance.

Le Département du Var, lui, mène des études prospectives concernant la population scolaire sur une dizaine d'années. Ces études prennent en compte les données démographiques de l'INSEE



mais également les programmes de construction de logement, le développement d'une zone d'activités qui pourraient engendrer la création d'emplois... Ce qui permet d'affiner au mieux les tendances à venir. Sur certains secteurs en mutation rapide, des analyses ponctuelles sont aussi effectuées. Ces études sont révisées chaque année.

## Proximité et qualité

## Le périmètre de recrutement des collèges géré par le Département



La carte scolaire attribue à

chaque enfant, un collège en fonction de son lieu d'habitation. C'est le Département qui définit la sectorisation, c'est-àdire le périmètre de recrutement des collèges. En revanche, l'inscription et l'affectation des élèves est

faite par la direction académique.

La sectorisation permet d'organiser la répartition des élèves domiciliés sur le territoire dépar-

temental en zones géographiques nommées secteurs scolaires. La délimitation des secteurs a été approuvée par le Conseil départemental le 20 janvier 2020 dans le respect des principes suivants :

- potentiel d'accueil des établissements ;
- équilibre des effectifs ;
- mixité sociale, base de l'égalité des chances et de l'intégration ;
- existence de transports (ou création).

Parfois, une modification de la sectorisation est nécessaire. Certains établissements présentent des effectifs devenus trop importants au fil des ans. Il s'agit alors d'équilibrer les collèges pour respecter le bien-être des élèves. Le Département entame une démarche de concertation avec les différents acteurs concernés : l'équipe pédagogique, les représentants des parents d'élèves et les élus locaux. Un dossier de sectorisation est monté, préconisant de nouvelles dispositions. Il est présenté au Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) avant le vote de la commission permanente du Département.

## Des constructions modernes et durables

Des collèges plus fonctionnels, voici l'objectif du Département. Ces collèges doivent être économes et agréables à vivre pour offrir plus qu'un lieu d'études, un vrai lieu de vie. Chaque année, le Conseil départemental investit de manière conséquente dans la modernisation des collèges. Dans les collèges neufs ou rénovés, le personnel éducatif constate que les élèves sont plus apaisés et tournés vers le travail. Les professeurs et les collégiens sont plus impliqués dans la vie de l'établissement. Les collèges varois allient modernité architecturale et approche environnementale exemplaire. Tout est pensé pour que les bâtiments s'intègrent parfaitement dans le paysage, pour que l'eau et les énergies soient économisées au maximum, pour que les conforts acoustique et visuel fassent partie intégrante des collèges. Des technologies ultramodernes et écologiques sont utilisées : chaudières à bois, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, isolation performante, détecteurs de présence sur les éclairages... En plus d'être respectueux de l'environnement, ces bâtiments ont des coûts de fonctionnement moins élevés.

Chaque établissement est conçu en fonction des attentes et des besoins locaux. La volonté du Département est d'apporter une réponse adaptée. Un système qui fonctionne bien dans un secteur du Var, n'est pas forcément le bon ailleurs. Tout dépend de l'environnement proche de l'établissement. Les chaudières bois, par exemple, sont préconisées lorsque l'alimentation en bois peut se faire facilement à proximité.



## Proximité et qualité

## Des bâtiments accessibles



Depuis de nombreuses années, le Département est engagé dans la mise en accessibilité de ses 71 collèges publics, des gymnases et des auditoriums. Dès 2010, il a été précurseur en la matière en étant un des premiers Départements de France à voter un Schéma départemental d'accessibi-

lité. Pour poursuivre cette mise aux normes, la collectivité a voté, en octobre

2015, une programmation s'inscrivant dans la démarche des Agendas d'accessibilité programmée (ADAP) pour un montant de 23,7 millions d'euros, inscrits et répartis sur 9 ans. Les établissements accueillant des classes Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) pour les élèves atteints d'un handicap physique et/ou sensoriel sont prioritaires.









éronique Franke est directrice des Bâtiments et Équipements publics (DBEP).
Architecte de formation, elle a d'abord travaillé en agence, puis a dirigé des services d'urbanisme en mairie.

"Le Département s'est toujours fixé des objectifs ambitieux et qualitatifs dans le cadre des projets majeurs initiés ou pour ses actions bâtimentaires, environnementales et performantielles.

Pour nos constructions de collèges et

d'équipements publics, nous avons ainsi suivi les démarches innovantes et respectueuses des enjeux de développement durable. Nous fixons des objectifs techniques et qualitatifs pour lesquels plusieurs cibles sont à satisfaire : performance énergétique, éco-matériaux, économie des fluides, énergies renouvelables et dispositifs innovants, équilibre écologique, protection environnementale, chantier à faible nuisance, préoccupation de fonctionnement, confort, économie, efficience, durabilité, dédiés à un accueil qualitatif...

Sur un plan plus architectural, une des attentes départementales concerne l'intégration dans le site, la réponse harmonieuse à un environnement existant tout en favorisant une traduction conceptuelle contemporaine raisonnée. Les derniers collèges ou gymnases construits sont des exemples de réussite adaptés et diversifiés au contexte environnemental, les prochains confirmeront cet engagement vertueux.

Le Département, fort de cette dynamique d'aménagement, répond aux besoins en construction et équipements en lien avec la démographie locale et la stratégie de structuration départementale. De plus, il a engagé un vaste plan de rénovation pluriannuel des collèges mobilisant des budgets très importants (110 M€). Il s'agit de maintenir à niveau le patrimoine bâti et de remettre en état, le cas échéant, les équipements".

## Des objectifs ambitieux



## Proximité et qualité



## La naissance d'un collège en **5** étapes

Que ce soit pour la construction d'un nouveau collège ou pour donner une seconde vie à un établissement vieillissant, plusieurs étapes sont nécessaires, de la définition du projet à la livraison.

#### DÉFINITION DU PROGRAMME ET ÉTUDES PRÉALABLES

- IDENTIFICATION DES BESOINS
- RECHERCHE DU SITE ADÉQUAT
- ÉTUDES PRÉALABLES
- PROFIL DU FUTUR COLLÈGE
- DÉFINITION DU BUDGET
- MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE PROJET
- VOTE DE LA DÉLIBÉRATION



## 2 L'APPEL D'OFFRES

- LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE
- DÉSIGNATION D'UN JURY
- DÉSIGNATION DU LAURÉAT ET DU PROJET ARCHITECTURAL RETENU
- DÉSIGNATION DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE, CSPS, ASSISTANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE



## 3 L'ÉTAPE ADMINISTRATIVE

- PROJET AFFINÉ PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE
- CONFIRMATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL
- CONSULTATION DES ENTREPRISES





## 4

#### LES TRAVAUX (équipe de construction)

- INSTALLATION ET PRÉPARATION DU CHANTIER
- RÉALISATION DES TRAVAUX



### 5

#### LA RÉCEPTION DES TRAVAUX ET L'OUVERTURE

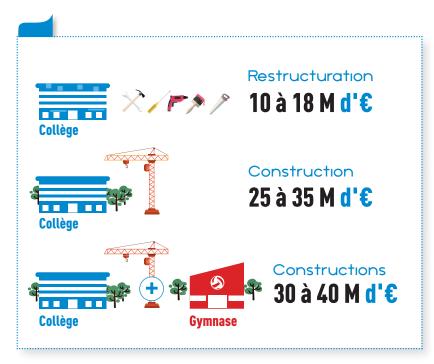
- VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS (maître d'œuvre)
- VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES LOCAUX (commission de sécurité)
- OUVERTURE DU COLLÈGE



### Proximité et qualité

## La construction d'un collège, combien ça coûte\*?

En 10 ans, le Conseil départemental a construit ou restructuré près d'une trentaine de collèges. Ces opérations ont été financées à 100 % par le Département. Pour chacune, il a lancé un concours d'architecture pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre opérationnelle, et des d'appels d'offres pour effectuer les travaux de construction puis de maintenance des locaux.



<sup>\*</sup> Coûts variant en fonction de la capacité d'accueil, du niveau d'équipement et des travaux annexes.

## Le CAUE, une bonne ressource



Ils sont nés avec la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 : les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont aujourd'hui présents dans 93 départements. Récemment, la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (CAP), fait du CAUE l'outil de formation des élus sur la qualité architecturale. Le CAUE du Var conseille et accompagne, entre autres, toutes les collectivités locales varoises. Il est géré par un conseil d'administration, présidé par un conseiller départemental. Il rassemble 6 autres élus du Dépar-

tement, des représentants des collectivités, de l'État, des personnes qualifiées, des professionnels et un représentant du personnel. Les profils au sein de cette équipe sont pluridisciplinaires dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, les paysages, le graphisme, la communication, la géomatique et la gestion administrative et comptable. Son financement provient des recettes de la taxe départementale liée aux permis de construire.

Réhabilitation énergétique, construction neuve, choix des matériaux, étanchéité à l'air... Le CAUE du Var informe, conseille, sensibilise et forme tous les publics sur l'architecture méditerranéenne durable. Un vrai centre ressource!

### Proximité et qualité



# Des restructurations totales pour un meilleur confort

Quand un collège devient trop ancien, le Département engage de gros travaux de rénovation voire de restructuration totale. Ces travaux s'accompagnent parfois d'une extension. Il s'agit de restaurer des locaux en mauvais état, qui ne correspondent plus aux exigences actuelles. Certains bâtiments, trop vétustes, peuvent même faire l'objet d'une démolition. La réhabilitation est aussi l'occasion de réorganiser complètement les lieux et de créer de nouveaux espaces. Enfin, elle permet d'améliorer les caractéristiques environnementales des bâtiments anciens, souvent énergivores.

Des études diverses de diagnostic tech-

nique et un état des lieux sont à réaliser au préalable : structure, performance énergétique, démolition, amiante...

Selon le phasage des travaux et le maintien des élèves sur le site pendant le chantier, d'autres interventions peuvent être nécessaires, comme la

mise en place de préfabriqués provisoires ou le transfert des collégiens vers un collège relais. Ces dispositifs vont générer des coûts supplémentaires d'aménagement, de déménagement et de transport des élèves, qui sont intégrés dans le montant de l'opération.

Entre 2009 et 2021 le Département a restructuré 14 collèges

## Un plan de rénovation pour les collèges varois de 110 M d'€ (phase 1)



Le Département lance un plan ambitieux de rénovation

des collèges sur l'ensemble de son territoire. Ce plan, dont la première phase a débuté en 2019 pour une durée de 5 ans, mobilise un budget global de **110 millions d'euros**.

Il s'articule autour de 3 axes :

#### Rénovation

Un programme pluriannuel de travaux multitechniques qui devrait représenter 70 % du budget et qui concernera 22 collèges durant la phase 1. Les actions de gros entretien porteront sur les bâtiments et viseront à rénover les structures.

#### Transition énergétique

#### dans 7 collèges

pour chaque collège, des études vont être lancées afin de définir les travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique, la qualité d'ambiance des établissements, tout en réalisant les travaux de gros entretien nécessaires. Les aménagements pourront notamment concerner la

## Ces 3 axes

ont pour objectif commun l'optimisation des frais de gestion, de fonctionnement, d'exploitation des collèges.

reprise des isolations en toiture, en façade, l'optimisation des systèmes de chauffage et de ventilation, le remplacement des huisseries...

#### Amélioration de la qualité de l'accueil

#### dans les 71 collèges varois

travaux de maintien à niveau des équipements, d'adaptation des locaux par des aménagements et du renouvellement de mobilier.





lle du Levant

#### Collèges déjà concernés par une restructuration ou une construction

des collèges

Bandol • Raimu

La Seyne-sur-Mer 🧿 L'Herminier

Toulon 9 Peiresc, Pins d'Alen

Besse-sur-Issole @ Frédéric Montenard

Saint-Raphaël L'Estérel

Geneviève de Gaulle-Anthonioz Carcès 🧿

Aups W Henri Nans

#### Collèges priorisés pour des travaux de rénovation

Barjols V Joseph d'Arbaud

Garéoult 2 Guy de Maupassant

Saint-Cyr-sur-Mer 🔞 Romain Blache

Six-Fours-les-Plages 🔮 Font de Fillol

La Seyne-sur-Mer 🗿 Marie Curie

Henri Wallon

Marcel Pagnol

Toulon 0 Pierre Puget

Django Reinhardt George Sand La Garde 🕖 Jacques-Yves Cousteau

Solliès-Pont () Lou Castellas

Hyères-les-Palmiers 9 Gustave Roux

La Londe-les-Maures 🕕 François de Leusse

Gassin U Victor Hugo

Saint-Tropez 😨 Le Moulin Blanc

Roquebrune-sur-Argens 🔞 André Cabasse

Fréjus 😲 Villeneuve

Les Chênes

Le Muy 😉 La Pevroua

Emile Thomas Draguignan @ Général Ferrié

#### Collèges priorisés pour des travaux de transition énergétique

La Valette-du-Var • Henri Bosco

Solliès-Pont **②** La Vallée du Gapeau

La Crau 9 Le Fenouillet Le Luc-en-Provence 🧿 Pierre de Coubertin

Brignoles 9 Paul Cézanne

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Henri Matisse

Le Beausset 7 Jean Giono

## Équipement et mobilier

## Des infrastructures sportives multisports

ymnases, salles de sport, plateaux sportifs près des collèges...
Parce que le sport est une matière comme les autres, le Département réalise des équipements sportifs de qualité à proximité des collèges.

Basket, handball, volley-ball, tennis, badminton ou même escalade...

Les collégiens peuvent pratiquer toutes sortes de disciplines pendant les cours d'éducation physique, et dans des conditions optimales!



**Barjols** : collège Joseph d'Arbaud, **Brignoles** : collège Paul Cézane,

La Garde :

collège Jacques-Yves Cousteau,

La Seyne-sur-Mer : collèges Paul Eluard et Marie Curie,

Le-Luc-en-Provence :

collège Pierre de Coubertin,

Roquebrune-sur-Argens : collège André Cabasse,

Saint-Mandrier: collège Louis Clément.



Depuis 2004, dans le cadre du programme de construction de gymnases à proximité des collèges, le Département a réalisé

30 opérations et a engagé plus de 125 M€. Une réflexion relative à la définition de nouveaux modèles d'aménagement d'espaces sportifs, à leur conception et leur construction a été engagée. Cette démarche est lancée pour réaliser des équipements sportifs de qualité et adaptés aux besoins des collégiens varois. La volonté du Département est de proposer des gymnases répondant à la fois à des objectifs de flexibilité d'usages, d'économie de conception, de construction et d'exploitation, de performances environnementales et de qualité architecturale. Les projets restent conçus en partenariat avec les communes (cofinancement, exploitation) afin de répondre aux besoins locaux spécifiques ou complémentaires.





















## Équipement et mobilier

#### Vers du matériel mobile

des collèges publics varois bénéficient d'un environnement numérique performant. C'est l'objectif que s'est fixé le Département du Var dès 2012 en engageant le schéma de développement du numérique. Toutes les salles de cours disposent d'un vidéo-projecteur et d'un ordinateur. Depuis 2019, le Département propose aux collèges de remplacer le matériel fixe par du matériel mobile.



# Plus de 14 000 ordinateurs achetés

dont une vingtaine de chariots d'ordinateurs portables et plus de 3 000 tablettes achetées ou prêtées.

#### Entre 2018 et 2021,

+ de 6,8 millions d'€ investis pour doter les col-

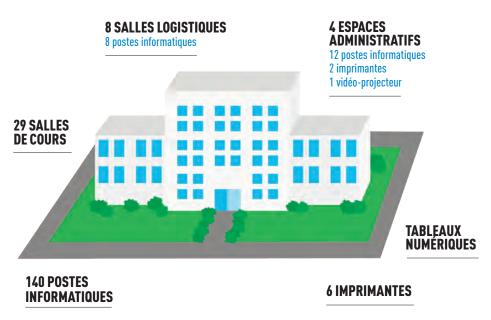
lèges publics varois d'un parc informatique moderne contribuant à la réussite des collégiens.

## Tous les 7 ans, le matériel informatique est renouvelé.

Dans le Var, le Département fournit également le matériel informatique de l'administration.

## Équipements types

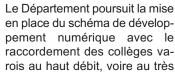
Le Département, accompagné par les services de l'Éducation nationale, a défini une architecture basée sur un collège de 600 élèves. Elle est, bien sûr, ajustée au cas par cas pour s'adapter aux réalités de chaque établissement.



**27 VIDÉO-PROJECTEURS** 

## Équipement et mobilier

## La fibre qui a tout changé



haut débit. Il s'agit de faire évoluer le débit de tous les collèges de 8MB à plus de 30MB d'ici à 2022.

Depuis 2015, le collège Léonard de Vinci à Montauroux est relié à la fibre. Il bénéficie d'un débit 30 fois plus rapide qu'avant. Cela a permis d'adapter les usages d'ensei-

gnement aux nouvelles méthodes pédagogiques. Même l'appel est désormais fait avec une tablette!

54 collèges sont désormais connectés à la fibre optique, le débit des autres collèges a été augmenté dans l'attente du déploiement du haut débit partout dans le Var.



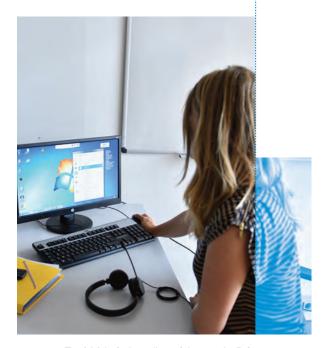
## Maintenance du patrimoine numérique éducatif

Le Département assure la maintenance, la gestion et l'accompagnement des usagers du numérique éducatif dans les 71 collèges publics du Var. Il travaille en concertation avec le rectorat, les chefs d'établissements et les équipes des collèges pour assurer le meilleur service possible en matière de numérique.

Depuis le 1er septembre 2019, les demandes et incidents sont collectés en un point central et traités à distance, sauf si besoin d'une intervention sur site. 20 techniciens de proximité effectuent des visites périodiques pour veiller au res-

pect de l'architecture de référence, déployer les logiciels nécessaires et remplacer les matériels informatiques de plus de 7 ans. Ils accompagnent également les collèges dans le volet numérique de leur projet d'établissement.

Le Département équipe également ses collèges en tablettes numérique.



En 2021, à titre d'expérience, le Département a financé à plus de 50 % des web-studio (fond vert, caméra et tablette) pour 3 collèges.

En septembre 2022, il met à disposition et finance pour les 71 collèges publics, un Espace numérique de travail (ENT) permettant un accès centralisé et sécurisé aux ressources numériques.

## Équipement et mobilier

#### Le mobilier et le matériel

ipettes, ballons de sport, armoire à pharmacie mais aussi chaises de réfectoire, photocopieurs ou encore matériel d'entretien... Le Département du Var équipe tous les collèges varois, pour leur bon fonctionnement mais également pour le bien-être des agents départementaux qui y travaillent.



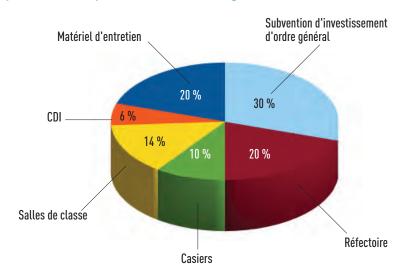
## Chaque année, le Département investit 1,22 M€



Chaque classe, espace de travail ou usager du collège a besoin de matériel. Il manque une chauffeuse au centre de documentation et d'information (CDI) ? Un meuble dans le bureau du principal ? Les chaises des salles de classe sont trop vieilles et celles du réfectoire, trop lourdes ?

Des casiers doivent être installés pour décharger les cartables des élèves ? Voici quelques exemples des dépenses de mobilier que le Département prend en charge.

### Répartition des dépenses annuelles à budget constant



Cet investissement est primordial pour les élèves et les enseignants. Mais aussi pour les agents. Le Département est très attentif à leurs conditions de travail et à leurs équipements. Par exemple, il investit dans du matériel moins lourd, plus ergonomique et plus maniable, afin de limiter les troubles musculo-squelettiques. Il équipe également les agents

de tenues adaptées à leurs missions.

Une subvention d'investissement général est allouée aux collèges pour leur permettre d'acheter ce qui ne rentre pas dans la programmation annuelle.

## On recycle!

Lors de la restructuration d'un collège, un inventaire du matériel existant est systématiquement effectué. Et très souvent, le mobilier est encore en très bon état. Le Département refuse de le jeter. Il partira dans les établissements qui ont des besoins.



# Le personnel

e Département emploie dans les collèges, plus de 900 agents, répartis dans les 71 établissements publics varois : chefs et seconds de cuisine, agents polyvalents d'entretien et de restauration, ouvriers de maintenance, agents d'accueil, agents chef... Leurs missions sont indispensables au bon fonctionnement des établissements : propreté et rangement des locaux, préparation et service des repas, entretien des espaces extérieurs, maintenance... Autant de tâches essentielles pour que les élèves se sentent bien dans leur collège.

# Quel statut pour les agents des collèges?

La loi du 13 août 2004 est venue modifier la répartition des compétences sur la gestion des collèges. Dorénavant, "le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves". Depuis cette date, "le Département assure le recrutement et la gestion des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions



dans les collèges" (art. L213- 2-1 du Code de l'éducation).

Les personnels TOS, devenus Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) sont des agents de la fonction publique territoriale, tout en étant affectés à un Établissement public local d'enseignement (EPLE). Ainsi, le personnel ATTEE est soumis à l'exercice d'une double autorité : d'une part, l'autorité hiérarchique assurée par le Président du Département et, d'autre part, l'autorité fonctionnelle confiée au chef d'établissement. Cette double autorité hiérarchique et fonctionnelle, définie par le cadre légal et réglementaire, nécessite une forte coordination entre les services du Département et les personnels de direction des collèges, dans l'intérêt du service public et des agents.

## Le personnel

Les agents départementaux dans les collèges **Adjoint** Chef de cuisine de sécteur Ouvrier de maintenance Agents polyvalents Second de cuisine Agent d'accueil 1 responsable 6 chefs de cuisine 12 agents polyvalents 1 ouvrier de maintenance Équipe mobile de remplacement



#### L'adjoint de secteur

Il participe avec l'adjoint-gestionnaire de l'établissement à l'organisation des missions, assure le relais d'information, veille aux conditions de travail et collabore au développement des compétences des agents techniques territoriaux.



### L'agent d'accueil

Il assure la sécurité des accès et le filtrage des entrées, l'accueil et l'orientation des usagers. Il assure également l'accueil téléphonique, la réception et le départ du courrier.



#### Le chef de cuisine

Il confectionne avec l'aide de son équipe environ 460 repas en moyenne, chaque jour, à partir de produits frais. Il dirige l'équipe de cuisine et de petite plonge et en coordonne l'activité. De plus, il s'applique à respecter l'équilibre alimentaire et les normes d'hygiène pour la confection des repas.



#### Le second de cuisine

Il assiste ou remplace le chef de cuisine dans ses fonctions. Il gère un secteur de production sous l'autorité du chef de cuisine.



#### L'ouvrier de maintenance

Il assure la maintenance courante des bâtiments, des équipements intérieurs et extérieurs pour le bon fonctionnement de l'établissement. Il contrôle et surveille l'état de bon fonctionnement des installations. Il détermine les travaux à réaliser soit par une intervention directe, ou par un intervenant extérieur. Il applique et fait appliquer les règles et consignes de sécurité.



### L'agent d'entretien polyvalent

Il assure le nettoyage et l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des collèges. Il participe au service de restauration et à la petite plonge.

### Le personnel

## Une journée des agents dans un collège



L'agent d'accueil ouvre les portes du collège à 6 h 30 à l'équipe d'agents techniques du matin.

un troisième travaille les préparations froides pour le déjeuner.

grame : les classes, les sanitaires...

équipes de sp



Le service commence. Une partie des agents participe à la distribution des plats.



Les agents polyvalents s'oc-cupent du rangement et de la plonge.

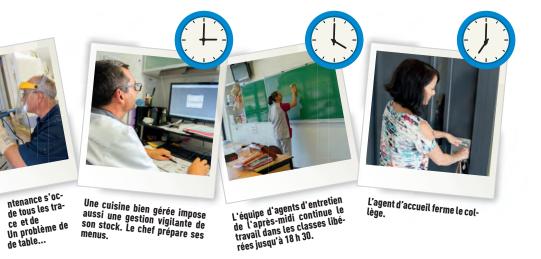


Après le repas, il faut nettoyer le réfectoire.

L'ouvrier de mai cupe en priorité vaux d'urgen maintenance. clé, de porte,



orts...



# Restauration scolaire

lus de 33 000 élèves varois mangent chaque jour dans leur collège. Le Dépa sage nutritionnel et un moment de convivialité. Une charte, signée en 2016





Les collèges n'ont pas d'obligation de proposer un service de restauration scolaire. Quand il existe, ce service relève obligatoirement du Département. Le Var se mobilise depuis plusieurs années pour offrir un service de qualité avec, dans la plupart des établissements, une cuisine réalisée sur place par les agents départementaux. 95 % des collèges varois ont leur propre cuisine et un personnel dédié. Le Département fixe le cadre général mais chaque

collège dispose, pour faciliter l'organisation, d'une gestion autonome : budget, élaboration des menus, achats des denrées, négociation avec les producteurs locaux...

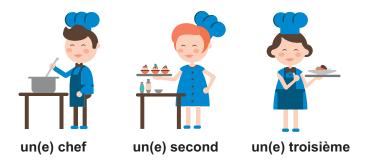
Pour améliorer l'accès et la gestion de la restauration scolaire, le Département incite à la mise en place de **bornes biométriques**.

Pour faciliter les démarches d'inscription, le Département a lancé une procédure de pré-inscription en ligne sur son portail des collèges. Les familles peuvent pré-inscrire leurs enfants en se rendant sur moncollege.var.fr. Une fois la démarche en ligne effectuée, un courriel de confirmation leur est envoyé puis le collège de l'enfant leur transmet les modalités d'inscription définitive.



rtement est très investi pour faire du déjeuner scolaire un repas de qualité, un apprentisavec la plupart des collèges publics, conforte cette ambition.

# La restauration scolaire en chiffres



460 \*\*\*\*

élèves c'est la capacité d'accueil moyenne des demi-pensions des collèges varois.

# Près de 4 millions de repas servis / an!



ce qui représente TTTT

soit environ 76 % des effectifs

77,2%

de demi-pensionnaires en milieu rural

63,2%

de demi-pensionnaires en milieu urbain, centre-ville 60,4%

de demi-pensionnaires en milieu urbain périphérique

### Restauration scolaire

### Une charte qualité

En s'engageant dans une démarche qualité de la restauration scolaire, le Département du Var conforte son attachement au service public à vocation sociale. À la fois, il maintient des cuisines de production dans la plupart des collèges, mais également il rend ce service accessible au plus grand nombre à travers sa politique tarifaire.

Une charte qualité de la restauration scolaire varoise a été signée le 4 mars 2016 par Marc Giraud, Président du Conseil départemental du Var.

Cette charte, élaborée avec les chefs de cuisine, les gestionnaires et les chefs d'établissement, ambitionne de faire découvrir et apprécier aux jeunes toute la richesse des saveurs des terroirs varois. Elle clarifie, avec des objectifs simples, la qualité attendue dans les restaurants des collèges. Et elle fixe le cadre pour proposer une restauration de qualité: plans de maîtrise sanitaire, formation des personnels, renouvellement du matériel, mise aux normes des unités de restauration, réfection des selfs... Un restaurant scolaire qui fonctionne bien est un pôle d'équilibre pour les élèves.





## Un déjeuner pour tous

Le Département a mis en place une bourse pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de bénéficier du déjeuner scolaire. Cette aide représente 1 € en moyenne par repas, ce qui permet aux parents de payer 2 € un repas complet de qualité à la place de 3 €. Elle est versée aux collèges au bénéfice des élèves demi-pensionnaires boursiers.

Chaque année, près de 7 200 demi-pensionnaires en bénéficient

### Sans concession!

a sécurité alimentaire est la première préoccupation des acteurs de la restauration scolaire. Elle fait l'objet d'une politique d'actions volontariste du Département, instaurée depuis 2012, par la Direction des Collèges et le Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var.

La collectivité s'engage à travers :

- la formation : dispensée en interne par le conseiller technique chargé de l'assistance, du conseil et de la formation en hyqiène et sécurité alimentaire.
- l'accompagnement sur site : visites et conseils, afin d'accompagner la conformité avec la réglementation et d'aider à la mise en œuvre des mesures correctives à apporter.



### • la prise en charge totale des

auto-contrôles: analyses bactériologiques de prélèvements alimentaires et de prélèvements de surface par le Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie à raison de 5 passages annuels. Les résultats des analyses sont adressés aux établissements ainsi qu'à la Direction des Collèges. Ce qui permet au conseiller technique de dialoguer avec les établissements sur les mesures à prendre en cas d'analyses non conformes.

Les établissements s'engagent à mettre en pratique et à personnaliser le Plan de maîtrise sanitaire (PMS), à appliquer les mesures correctives préconisées par le laboratoire départemental d'analyse et les conseillers techniques de la collectivité, et à signaler toute anomalie relevée.

## Restauration scolaire

### Au menu...



### Petits plats en équilibre!

'équilibre nutritionnel est primordial pour des élèves en pleine croissance. L'arrêté du 30 septembre 2011 pose les bases de cet équilibre en cinq points:

LES PLATS PROTIDIQUES

4 viandes (bœuf, veau, agneau, abats non hachés)



et 4 poissons obligatoires



• LES LAITAGES

1 laitage par iour de teneur en calcium)



(en respectant les fréquences

LES FRUITS

## au moins 8 fruits crus sur 20 services



• LES FÉCULENTS

# 1 féculent par repas (en dehors du pain)



• LES FRITURES

pas plus de 4 sur 20 services



À la demande des établissements, un conseiller technique du Département vérifie l'équilibre des menus.

### Restauration scolaire

### Des cuisines bien équipées...



Les techniciens restauration de la Direction des collèges chargés des équipements programment chaque année, en collaboration avec les établissements, le remplacement de matériels

de restauration.

Les critères sont :

- la vétusté.
- · la croissance d'effectifs.
- · la sécurité (zones de préparations froides, par exemple).
- · l'ergonomie du travail pour les personnels.
- la qualité culinaire et l'édu-

cation au goût (éplucheuses, essoreuses, coupe légumes...) Qualité oblige. Comme pour la construction, le Département fait un effort sur l'équipement des cuisines avec des matériels performants d'un point de vue énergétique : consommation réduite de fluides, d'énergie et de produits lessiviels. En collaboration avec la Direction des bâtiments et équipements publics (DBEP), des opérations de restructuration sont aussi programmées. Chaque année, le Département y consacre près d'1 million d'€.

### ... Et bien entretenues

Les établissements s'engagent à entretenir avec soin les équipements :

- · en prenant les contrats de maintenance adéquats sur l'ensemble des éléments de cuisson et l'ensemble des matériels de froid (y compris fontaines à eau, adoucisseurs et extractions),
- en respectant les pratiques de nettoyage des matériels indiquées par les fabricants, les fournisseurs ou la collectivité.

### En circuits courts



Manger mieux, participer à maintenir une économie locale... Quelles que soient les motivations. l'achat circuits courts contribue à maintenir agriculture proximité des villes. Et aussi préserve les espaces agricoles qui participent à la formation des paysages varois.

Conscient de ces enjeux, de la richesse et de la diversité des productions sur les territoires varois, le Département s'est engagé dans la valorisation et la pro-

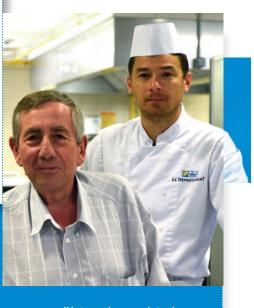
motion des produits agricoles par la mise en relation des producteurs avec les gestionnaires de la restauration collective. Cuisiner des produits frais, de saison, issus d'une agriculture biologique ou raisonnée et cultivés sur le territoire : tel est le défi quotidien relevé par les chefs de cuisine des collèges du Var. Soucieux de valoriser la richesse et la diversité des productions agricoles locales, le Département soutient l'organisation de l'approvisionnement en circuits courts dans les collèges publics avec la volonté d'introduire une composante bio ou locale dans chaque repas du restaurant scolaire.

### Restauration scolaire

rédéric Lacomba est chef de cuisine dans les collèges au sein de l'équipe mobile du Département. Charles Trabaud est producteur de légumes secs à Rocbaron. Tous deux travaillent ensemble. L'un passe commande à l'autre pour cuisiner des produits frais, locaux et de saison.

Arrivé en 2018 au Département en tant que chef de cuisine, Frédéric Lacomba envisage son métier avec enthousiasme et convic-

# Portraits croisés



tion. Et sa priorité est de proposer aux collégiens des produits locaux et de qualité. "C'est très important pour moi que les enfants puissent manger, plusieurs fois par semaine, un repas confectionné à partir d'aliments cultivés près de chez eux", explique-t-il. C'est pourquoi il fait appel régulièrement à des producteurs du coin, comme Charles Trabaud, exploitant agricole qui cultive des lentilles, des pois chiches... "Souvent, les élèves redécouvrent ou même découvrent des saveurs. Nous essayons d'être des éducateurs du goût en leur faisant connaître de nouveaux produits. C'est une mission que je prends très à cœur", continue le chef. Et, à chaque fois, il précise la pro-



venance des produits sur la rampe, mais également sur les menus que les parents consultent en ligne. "Je

cuisine les pois chiches de Charles Trabaud souvent en entrée avec du cumin ou alors en garniture de légumes". De son côté, le producteur prend aussi beaucoup de plaisir à collaborer avec les cuisiniers des collèges. "Nous partageons notre amour des produits. Je livre moi-même mes légumes, comme ça j'ai un lien avec les chefs. En plus du collège Pierre Gassendi, je travaille avec le collège Jacques-Yves Cousteau à La Garde et Henri Bosco à La Valette-du-Var", précise l'agriculteur. "À l'heure actuelle, c'est important de permettre aux jeunes de manger des repas préparés avec une nourriture produite à proximité de chez eux".

Cette démarche, initiée il y a plusieurs années par le Département, est partagée par de nombreux chefs de cuisine des collèges varois. "Tous les chefs préfèrent travailler des produits nobles plutôt que d'ouvrir des boîtes. Ils sont bien sûr plus qualitatifs avec une meilleure tenue à la cuisson", affirme



Frédéric Lacomba. Et les collégiens apprécient ces repas issus de l'agriculture locale. "Certains élèves sont venus avec leurs parents m'acheter en direct mes produits suite à un menu à la cantine cuisiné par Frédéric!", conclut l'agriculteur.

# Carte des lieux de pro



# duction en 2022





OLÉICULTURE BIO



**APICULTURE** 



**PORC NOIR** 



**VIANDE BOVINE** 



VOLAILLE BIO PAC ET DÉCOUPE



FRAISES



PAIN BIO



MELONS



**POMMES DE TERRE** 



POIS CHICHES, LENTILLES BIO



ŒUFS DE POULE BIO



PRODUITS LAITIERS DE CHÈVRE



PRODUITS LAITIERS DE CHÈVRE BIO



PRODUITS LAITIERS DE BREBIS



PRODUITS LAITIERS DE VACHE



LÉGUMES



FRUITS



FRUITS BIO



**LÉGUMES BIO** 



**PÂTES** 



PRÉPARATIONS SALÉES EXOTIQUES



# Dotation et subvention de fonctionnement

Elles sont versées tous les ans aux collèges par le Département. Elles permettent de financer leur fonctionnement en toute autonomie : dépenses liées à la pédagogie, à l'administration des collèges et à l'entretien courant. C'est à la fois une obligation et une volonté du Département.

Le montant des dotations et subventions de fonctionnement s'élève à 5,4M d'€. La dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction de la superficie du collège, du nombre d'élèves mais également des comptes financiers des trois années précédentes. Ces comptes permettent de retracer les dépenses réelles de chaque collège. Ce mode de calcul, identique pour chacun, permet d'être le plus juste et le plus transparent pour tous les établissements.



## Et le privé?

Au même titre que les collèges publics, les 14 collèges privés varois bénéficient d'une aide départementale pour leur fonctionnement. C'est ce qui s'appelle le forfait d'externat. Il permet de financer les salaires de certains personnels et couvre une partie des charges de fonctionnement des établissements privés. Cette dotation assure, ainsi, un traitement équitable de tous les collégiens varois, qu'ils

soient scolarisés dans le public ou le privé.

# Ouverture des collèges hors temps scolaire

Aller au collège quand il n'y a pas cours, mais quelle drôle d'idée! Pourtant, depuis plus de 15 ans, le Département ouvre ses collèges et gymnases hors temps scolaire. Il s'agit de mettre des équipements performants, à disposition des communes, des associations, de la population... Bref, du plus grand nombre. Chaque année, plus de 200 conventions sont signées entre le Département. chef l'établissement concerné et la structure utilisatrice. Environ quarante collèges iouent le ieu et ouvrent ainsi leurs grilles, une fois la cloche sonnée. Précurseur dans ce do-



maine, le Département du Var fait de ses infrastructures de véritables lieux de ressource pour les territoires.

Formations informatiques, radio locale, spectacles, conférences, activités sportives diverses... Les collèges varois s'ouvrent à tout et à tous! Si les activités culturelles sont majoritaires, de plus en plus de formations et manifestations sportives sont organisées dans les collèges. Une charte fixe le principe d'utilisation des locaux. "Nous conventionnons pour chaque opération afin de généraliser cette pratique à l'ensemble des collèges tout en clarifiant les responsabilités de chacune des parties", expliquent les agents départementaux en charge de ce service. "Et les structures bénéficient ainsi de locaux fonctionnels".

Grâce aux équipements numériques des collèges, l'ouverture va pouvoir s'étendre à d'autres champs d'action et participer à lutter contre la fracture numérique.

# Les transports

## Les transports pour les élèves et étudiants handicapés



Le Département assure la prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap, dont les collégiens, entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Distincte du transport scolaire classique, cette organisation est adaptée au handicap de l'élève.

Pour en bénéficier, il faut notamment que l'élève ou étudiant :

 soit reconnu en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH),

- soit domicilié dans le Var.

 réside à au moins 1,5 km de l'établissement scolaire (sauf contraintes techniques et/ou organisationnelles liées au handicap, dûment justifiées par la MDPH),

- soit scolarisé dans un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat ou dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture,
- et fréquente l'établissement scolaire.



56

Après avis de la MDPH, le Département détermine le mode de transport parmi les 3 modes ci-dessous accordés par ordre de priorité :

- prise en charge des frais de transport en commun pour les élèves aptes à les emprunter ou prise en charge des frais de transport en commun pour l'élève et son accompagnant pour les élèves déclarés non aptes à utiliser seuls les transports en commun ;
- versement de l'indemnité kilométrique prévue pour l'utilisation du véhicule personnel, pour les élèves déclarés non aptes à utiliser les transports en commun et dont la famille assure le transport;
- organisation d'un transport de substitution, lorsque le handicap de l'élève engendre des contraintes techniques et/ou organisationnelles ne permettant pas son transport en véhicule personnel. Le transport collectif adapté est alors exécuté par des prestataires mandatés par le Département dans le cadre de marchés publics.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 844 élèves ont bénéficié de ce service, entièrement pris en charge par le Département, soit une dépense annuelle de près de 3,7 millions d'euros.



# Projets éducatifs spécifiques

### Le Challenge inter-collèges de la sécurité routière



Action unique en France, menée depuis plus de 20 ans par la Maison de la sécurité routière du Var (MSR-Var), le Challenge inter-collèges sensibilise les collégiens varois aux dangers de la route. Le principe est simple. Il s'agit, d'un côté, de faire travailler les

élèves à la réalisation d'une production libre sur la thématique de la sécurité routière sous la forme d'un outil numérique directement exploitable sur internet et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube). Ces productions sont évaluées par un jury et donnent lieu à un classement et à l'attribution de prix aux lauréats. D'un autre côté, les collèges inscrits bénéficient d'une à

deux journées de sensibilisation à la sécurité routière avec des ateliers pédagogiques. Du secourisme en passant par la trottinette électrique, la sécurité dans les transports scolaires ou les addictions et conduites à risque et autres thèmes pouvant toucher les jeunes sont abordés.

### Projets éducatifs spécifiques

### Comprendre les inondations



Le Département est déjà en charge de l'entretien du fleuve Argens depuis plusieurs années. Pour accompagner et expliquer, son action, le service ri-

vières crée les "Classes Argens". Il propose aux collégiens un programme en sept séances de découverte du milieu. Différentes thématiques sont abordées avec une visite sur site à la fin du cycle. Dès 2010, suite aux terribles inondations, le programme s'est tourné vers le risque inondation. On évoque davantage la gestion de crise, l'économie, même le social. Les enfants

parcourent à pied leur ville ou village pour comprendre ce qu'il s'est passé. Ils rencontrent les acteurs de la prévention comme les pompiers. Ils travaillent aussi avec les élus, des témoins... Après quatre séances de rencontres, de débats, d'explications, les enfants deviennent, eux-mêmes, des aménageurs de territoire, à travers le jeu RiverMed. C'est un succès. Chaque année, plus d'une quinzaine de classes s'inscrit. Une partie des collèges du bassin versant du fleuve a participé au moins une fois à un projet "Classe Argens".

### Les gestes qui sauvent

Que faire en cas d'incendie, d'inondation ou de séisme ? Dans les collèges du Var, élèves, professeurs et personnels reçoivent une formation par les sapeurs-pompiers. À ce jour, plus de 30 collèges ont suivi une formation IPCS (Information préventive aux comportements qui sauvent).

Depuis le 15 janvier 2014, une convention a été signée entre l'Éducation nationale, la Préfecture du Var, le Département et le Service départemental d'incendie et de secours. Le but est de former les personnels et élèves à avoir des comportements responsables face aux dangers. "Il faut créer une culture de sécurité pour diminuer le sentiment de panique", explique le capitaine Michel Thomas, concepteur de ces formations.

De nombreux collèges varois sont volontaires pour accueillir les pompiers lors de ces journées de formation. "Les formations se déroulent en plusieurs temps. Nous formons d'un côté, le personnel et les enseignants, et de l'autre, les collégiens. Ce sont des pompiers volontaires et expérimentés qui animent ces journées. Par des procédés ludiques et des mises en situation, nous tentons de créer des ancrages mémoriels pour éviter les mouvements de panique. Nous apprenons également les comportements qui sauvent, pour permettre aux secours d'être, immédiatement et totalement, efficaces". Ce dispositif a été mis en place grâce à un travail en réseau entre les différents partenaires.

Dans chaque classe, six élèves sont choisis par leurs professeurs pour assister aux ateliers sécurité. En cas de danger, ils sont chargés d'aider les adultes pour

faire évacuer les élèves, ou protéger et rassurer les plus fragiles.

Toutes les classes de confinement des collèges du bassin versant du fleuve Argens sont équipées d'une mallette de survie comprenant des lampes torches, une radio... Un équipe-

ment acheté par le Département dans le cadre du Plan d'actions et de prévention contre les inondations (Papi).

### Projets éducatifs spécifiques

## Stop au gaspillage alimentaire



La lutte contre le gaspillage alimentaire c'est l'affaire de tous ! Dans les collèges, le Conseil départemental mène depuis 2014 différentes actions : réunions d'informations auprès des équipes de directions, accompagnement des agents départementaux en charge de la restauration scolaire, ateliers pédagogiques auprès des élèves, pesée des déchets alimentaires avant et après les actions de sensibilisation... Plus d'une vingtaine d'établissements est engagée dans cette démarche.

### Choisir une formation

Parce que l'orientation professionnelle est

essentielle, le Département du Var en partenariat avec l'Éducation nationale, organise les Forums des formations et des métiers. Ils se déroulent tous les ans sur les différents bas-

















sins d'éducation : Draguignan, Brignoles, Saint-Raphaël, La Seyne-sur-Mer, Hyères-les-Palmiers, Toulon. Ils rassemblent les élèves de 3° de tous les collèges varois, des enseignants de CFA et de lycées professionnels, et des professionnels. Dans le cadre d'un travail pédagogique, ils font découvrir les formations et les métiers vers lesquels les

élèves pourront s'orienter. Ils permettent des échanges entre les professionnels, les organismes de formation et les collèges de chaque territoire afin de donner aux jeunes la meilleure information.



# Les projets éducatifs culturels, environnementaux, numériques et citoyens

avoriser l'ouverture d'esprit chez les jeunes. Leur permettre d'accéder à la culture, de découvrir les différentes formes d'art, d'appréhender les problématiques environnementales, les questions du numérique ou encore d'aborder l'égalité filles/garçons, tels sont les objectifs du Département en finançant les projets éducatifs dans les collèges.

Ce dispositif, mis en place depuis plus de 20 ans, concernait, dans un premier temps, les projets culturels, artistiques et environnementaux. Aujourd'hui, élargi à de nouveaux enjeux actuels, il consiste à financer des actions proposées par des équipes pédagogiques, durant le temps scolaire, en lien avec les programmes et en collaboration avec des partenaires professionnels ou associatifs reconnus.

Le Département dispose d'une enveloppe de 60 000 € pour l'ensemble de ces projets.

En 2022, plus de 7 800 collégiens ont bénéficié de ce dispositif. Ce qui représente près de 80 projets financés dans 37 établissements.







# Actions jeunesse

## La Semaine départementale de l'histoire et de l'archéologie

Histoire et archéologie sont à l'honneur sur tout le territoire varois lors de la Semaine départementale de l'histoire et de l'archéologie, organisée par le Département du Var. Initié en mars 2022, ce nouveau rendez-vous annuel propose des événements culturels gratuits comme des conférences historiques et archéologiques et des rencontres avec des auteurs dans les médiathèques et librairies participantes.



Les collèges varois sont associés à la Semaine départementale de l'histoire et de l'archéologie du Var. Les collèges participants accueillent des archéologues du Service départemental de l'archéologie du Département du Var, pour des conférences d'une durée d'une heure. Ces derniers présentent les différentes réalités du métier d'archéologue, en se basant sur des opérations de fouilles réalisées dans le Var.

En 2022, une trentaine de classes, de la sixième à la troisième, soit plus de 700 collégiens varois, ont bénéficié de ces rencontres enrichissantes. De quoi nourrir leur intérêt pour l'histoire et l'archéologie et les découvertes varoises liées à ces disciplines. Mais aussi, pourquoi pas, susciter de futures vocations.

# La Fête du Livre du Var, une grande place accordée aux collégiens

ans l'objectif de sensibiliser le public scolaire à la lecture et l'écriture, le Département invite les collégiens à participer à des animations organisées en amont de cette manifestation et lors de la journée d'ouverture qui leur est particulièrement consacrée.

#### - Prix des lecteurs du Var

Tous les collèges varois sont conviés à participer à un vote pour désigner le Prix des lecteurs du Var dans la catégorie BD.

Chaque année, plus de 50 collèges participent à ce vote.

## - Rencontre d'auteurs dans les collèges

Il est également proposé à des collèges de recevoir au sein de leur établissement l'un des trois auteurs en lice dans la catégorie BD pour le Prix des lecteurs

du Var. Près de 450 élèves bénéficient ainsi de ce dispositif.



#### - Concours d'écriture

Ce concours, initié en 2022, auquel sont conviés à participer tous les collèges varois, consiste à imaginer une nouvelle fin à une œuvre littéraire dont l'auteur est mis à l'honneur lors de la manifestation. Un jury sélectionne le texte gagnant. Ce dernier est lu lors de la Fête du livre du Var, à Toulon, par un auteur invité. Tous les élèves de la classe lauréate recoivent une récompense.

La journée d'ouverture de la Fête du livre du Var est plus particulièrement consacrée aux scolaires.

Les collèges varois ont la possibilité de participer à cette journée dont la programmation est spécialement conçue à leur intention. Elle se compose de rencontres avec des auteurs jeunesse et BD, de master class philo, d'ateliers d'écriture et de dessin et autres animations destinées à permettre des moments d'échanges enrichissants et constructifs avec les acteurs du monde littéraire.

En moyenne, 800 collégiens et lycéens varois sont accueillis sous le chapiteau de la Fête du livre du lors de cette journée d'ouverture.









# Le Pass'sport découverte

Le Pass'sport découverte est un dispositif créé par le Conseil départemental du Var afin de promouvoir la pratique sportive auprès des jeunes Varois. Il s'adresse à tous les enfants âgés de 10 à 16 ans et vivant dans le Var qui, durant toute l'année scolaire, peuvent participer à différents stages sportifs. Voile, BMX, escalade, pêche au coup, équitation, et bien d'autres sports de plein air... Depuis 2017, année de lancement du Pass'sport découverte. l'offre



n'a cessé de s'enrichir avec des activités toujours plus prisées par les jeunes Varois. Cette année, de nouvelles disciplines des Jeux olympiques leurs sont proposées comme par exemple le surf ou l'escalade sportive.

Les stages proposés, encadrés par les Comités sportifs départementaux, se déroulent dans plusieurs communes varoises. Organisés dans les infrastructures des collèges, mais aussi sur les Espaces naturels sensibles appartenant au Département, ou en-

core sur des plateaux sportifs des communes ou les bases nautiques, les stages durent une journée, le samedi. Avec le Pass'sport découverte,

l'objectif du Conseil départemental du Var est d'inciter les jeunes à pratiquer une activité sportive régulière en association, leur permettant d'améliorer leur hygiène de vie, d'augmenter leur confiance en leurs capacités et de partager des valeurs citoyennes.

Pour que les inscriptions soient facilitées, les services départementaux ont mis en place une procédure en ligne sur var.fr. Toutes les informations sont également consultables sur moncollege.var.fr.



### Pour participer au Pass'sport découverte il faut :



habiter dans le Var être âgé entre 10 et 16 ans



### **Comment s'inscrire?**



via

le formulaire accessible sur le site :

var.fr





- Les enfants peuvent prétendre à plusieurs stages par année scolaire.
- Les stages se déroulent sur une seule journée, le samedi.
- Les stages sont organisés à partir de 4 enfants inscrits. Dans le cas contraire, ils sont annulés et d'autres disciplines sont proposées aux enfants.
- Les stages sont gratuits dans la limite des places disponibles.
- Les transports et le pique-nique sont à la charge des parents.
- Les stages sont encadrés par des membres des Comités sportifs départementaux.



# Les Scènes départementales

a culture partout, pour tous. C'est ce leitmotiv qui guide la politique départementale culturelle. Après les Voix départementales, une tournée de concerts de musique de grande qualité, c'est vers le spectacle vivant que se tourne le Département en créant les Scènes départementales.

Les Scènes départementales, c'est le nom donné au dernier-né des dispositifs culturels varois. Il s'agit d'une tournée de spectacle vivant dans les auditoriums des collèges publics. Pour son lancement, durant l'année scolaire 2022/2023, huit représentations sont proposées aux collégiens dans huit collèges varois. Données durant le temps scolaire par une compagnie de théâtre varoise professionnelle, les pièces de théâtre présentées sont en lien avec le programme scolaire ou une thématique étudiée au collège.

Totalement gratuits pour les collégiens, les spectacles sont offerts par le Département du Var. En proposant ce dispositif sur tout son territoire, le Conseil départemental du Var a pour objectif de renforcer son offre culturelle dans l'équité territoriale.

Pour découvrir la programmation, rendez-vous sur var.fr



# Bourse départementale

e Département attribue une bourse sur critères sociaux aux collégiens les plus modestes. Elle a pour but d'améliorer les conditions matérielles des familles en difficulté et de contribuer à la réussite scolaire des enfants.

Cette bourse est octroyée aux seuls collégiens externes bénéficiant déjà d'une bourse de l'Éducation nationale d'échelon 2 ou 3. C'est donc une aide supplémentaire du Département adressée aux familles.

Les demandes de bourse départementale se font de manière dématérialisée sur le site départemental teleservices.var.fr. Très simple d'utilisation, ce dispositif permet un meilleur suivi des démarches et une contraction des délais d'instruction.

280 000 € par an, c'est le budget du Département pour le versement de la bourse départementale.



Près de 2 000 collégiens bénéficient chaque année de cette bourse départementale d'un montant de 130 €. Elle permet d'alléger la charge des familles pour la scolarisation de leurs enfants.





Directeur de publication : Marc Giraud
Coordination éditoriale : Philippe Voyenne
Rédaction : Sabine Quilici / Muriel Paris / Jessica Chaine
Photos : Nicolas Lacroix / Samchedim Damen Debbih
Conception graphique, infographie, cartographie :
Lionel Cartier / Kevin Laffont / Nicolas Richarté
Illustrations vectorielles : © freepik.com

Imprimé à 14 900 exemplaires par le pôle imprimerie en juillet 2022 Dépôt légal - ISSN 2273-2659

### DÉPARTEMENT DU VAR

Direction de la communication - 390, avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon Site et courriel du Département : www.var.fr - contact@var.fr







Partout, pour tous, le Var acteur de votre quotidien